

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

INSEPS



MONOGRAPHIE

**Pour l'Obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse
et des Sports
C.A.I.E.P.J.S.**

THEME

**Les infrastructures socio-éducatives :
Moyen d'animation et d'insertion socio-
économique des jeunes au Niger.
« Cas du centre national des jeunes de
JANGORZO dans la région de Niamey »**

M005-06

Présenté par :
Oumarou Issa Beïdou
Conseiller de jeunesse

Sous la direction de :
M. Michel DIOUF

XII^{ème} promotion 2003-2005.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - un But - Une Foi

MINISTRE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport

INSEPS



MONOGRAPHIE

Pour l'Obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions
d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse
et des Sports

C.A.I.E.P.J.S.

**Les infrastructures socio-éducatives :
Moyen d'animation et d'insertion socio-
économique des jeunes au Niger.
«Cas du centre national des jeunes de
JANGORZO dans la région de Niamey »**

Présenté par :
Oumarou Issa Beïdou
Conseiller de jeunesse



Sous la direction de :
M. Michel DIOUF

XII^{ème} promotion 2003-2005.

Vue de face du Centre National des Jeunes de Jangorzo à Niamey



SIGLES

BIE : Budget d'Investissement Economique.

BIT : Bureau International du Travail.

CA : Conseil d'Administration.

CG : Conseil de Gestion.

CONFEGES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays ayant le français en partage.

CNJ/J : Centre National des Jeunes/Jangorzo.

CRASE : Centre Rural des Activités Socio-éducatives.

CC/S : Comité Consultatif et de Surveillance.

DAAF : Direction des Affaires Administratives et Financières.

DINAPJ : Dispositif National pour la Promotion des Jeunes.

FIJ : Fonds d'Insertion des Jeunes.

IF/CP : Inspection de la Formation et du Contrôle Pédagogique.

MJIP/J : Ministère de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes.

ONU : Organisation des Nations Unies.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

SG : Secrétaire Général.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	II
Dédicaces	IV
Remerciements	V
INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre I : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE	3
1-1 Historique du centre des jeunes.....	3
1-2 Définition des concepts.....	4
1.3 Problématique.....	7
1-4 Evaluation de la situation de l'emploi des jeunes au Niger.....	8
1-5 Appréciation des expériences de deux (2) pays africains dans le domaine de l'animation et de l'encadrement à partir des centres des jeunes.....	10
Chapitre II : L'EVALUATION DE L'EXPERIENCE DU CENTRE DES JEUNES DANS LES DOMAINES DE L'ANIMATION ET DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE	13
2-1 De l'origine du Centre National des Jeunes.....	13
2-2 Missions et objectifs assignés au centre.....	13
2-2-1 Les Missions.....	13
2-2-2 Les objectifs.....	14
2-3 Les ressources humaines.....	14
2-4 Les différentes activités.....	14
2-4-1 Au plan sportif.....	14
2-4-2 Au plan de la formation.....	14
a- La formation en économie familiale.....	15
b- La formation en entrepreneuriat jeunesse.....	15
2-5 Au plan des activités culturelles.....	16
2-6 Au plan de la sensibilisation des populations.....	16
2-7 Résultats attendus.....	16
2-7-1 Au niveau des jeunes.....	16
2-7-2 Au niveau du quartier.....	17
2-7-3 Au niveau de la commune.....	17
2-7-4 Au niveau national.....	17
2-8 Les forces et les faiblesses de cette expérience.....	17
Chapitre III : REVITALISATION DE L'HERITAGE INFRASTRUCTUREL PAR LES SAMARIYA	19
3-1 L'inventaire physique des maisons des Samariya.....	19
3-2 La méthodologie.....	20
3-2-1 La pré-enquête.....	20

3-2-3 L'enquête proprement dite.....	20
3-3 Présentation des instruments de collecte des données.....	21
3-3-1 Le guide d'entretien.....	21
3-3-2 Le questionnaire.....	21
Chapitre IV: ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....	23
4-1 Identification des jeunes qui utilisent le centre.....	23
4-2 Analyse des données quantitatives.....	27
4-3 Pour les autorités coutumières.....	27
4-4 Suggestions.....	28
4-4-1 Elaboration d'une stratégie globale de formation et d'insertion socio-économique des jeunes à partir des centres de jeunes au Niger.....	28
4-4-2 Orientation du plan de formation.....	29
A-) La formation professionnelle.....	29
B-) Education et formation sociale.....	29
C-) Le groupement d'intérêt économique : coopérative et mutualité.....	30
D-) Sports et loisirs.....	30
E-) Animation Socio-Educative :.....	30
F-) Formation complémentaire.....	31
G-) Echanges et relations extérieures.....	31
4-5 Le mécanisme de suivi des jeunes.....	32
4-6 La nouvelle forme de gestion et de fonctionnement.....	32
4-6-1 Fonctionnement :.....	33
4-6-2 L'Administration et la gestion des centres de jeunes.....	33
4-6-3 Le rôle de l'Etat.....	35
CONCLUSION GENERALE.....	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37
ANNEXES.....	i

Dédicaces

A mon feu père Issa Beïdou décédé en Février 1990 ;

A ma mère Sahara Labo dite Goudou ;

A mon oncle Ibrahim Beïdou et sa femme Hadjia Fatima Hima Yankory ;

A mes beaux parents :

- Monsieur Adamou Boukary et mesdames ;

A mon épouse et mes enfants :

- Mme Omar Beïdou née Aïchatou Adamou Boukary ;
- Massaoudou Oumarou ;
- Ibrahim Oumarou dit Ibou.

Pour leur signifier ma reconnaissance et mon plus grand attachement.

Remerciements

Nous avons coutume de dire que comparaison n'est pas raison. Mais pour le cas précis de cette étude, je me permets de dire que nos deux (2) premières formations que nous avons effectuées à l'INJS d'Abidjan ont certes eu des mérites mais sincèrement celle que nous venons d'accomplir paraît plus émerveillante.

Pour cela, qu'il me soit permis de remercier très sincèrement l'ensemble du corps professoral de l'Institut National de l'Education Populaire et du Sport. Ces derniers n'ont ménagé aucun effort, malgré leurs multiples occupations pour nous apporter leur modeste contribution.

Ce remerciement va particulièrement à Monsieur Michel Diouf, pour sa disponibilité constante et son esprit clairvoyant avec lesquels il nous a guidé ;

Nous dirons merci à Monsieur Ibrahim Amadou Dia, chef du département Inspectorat pour qui nous avons estime et considération.

Merci, également à Madame Marie Diène, la sœur des Nigériens, pour tout ce qu'elle nous a fait, qu'elle trouve ici notre admiration.

Nous présentons toute notre reconnaissance au cousin, beau cousin et ami respectivement Messieurs Moumouni Boureima, Dioffo Amadou et Omar Yazi pour leurs appuis financiers et leurs encouragements.

Merci à l'ensemble de la 12^e promotion, particulièrement à mon ami personnel que j'ai nommé « le casseur », Monsieur Nzagou Louis Félicien.

Je m'en voudrais d'oublier Monsieur Ngadji-Ngadji John, le frère gabonais pour qui, au delà du Merci, pour l'aide désintéressée

INTRODUCTION GENERALE

La jeunesse constitue, pour tout pays, une richesse inestimable, un élément indispensable pour l'élaboration de tout projet original. Elle est le pilier du développement, et mieux, le fer de lance de toute nation.

Dans un pays comme le Niger où cette couche représente plus de 50% de la population, son avenir est devenu une préoccupation permanente à tous les niveaux.

La présente réflexion que nous menons à travers cette étude contribuera à aider cette frange assujettie aux multiples vicissitudes de la vie. Cette envie de travailler sur l'insertion socio-économique des jeunes, à partir des centres de jeunes, date de 1996 où, juste après notre formation de conseiller de jeunesse, le ministère en charge de la jeunesse nous chargea d'une mission qui consistait à mener une réflexion sur la réhabilitation des anciennes maisons des jeunes (Samariya) abandonnées.

Cette volonté gouvernementale s'est accomplie avec la réhabilitation d'un seul foyer à titre expérimental.

Après plusieurs années de fonctionnement, il est plus que nécessaire qu'une étude rétrospective soit faite pour savoir exactement « où l'on va ».

Donc, le choix de notre thème n'est pas fortuit, pour tout simplement avoir eu la chance d'être parmi ceux qui ont dirigé le centre.

Ainsi à partir de cette étude nous voulons analyser l'approche animation telle que pratiquée ; est-ce qu'elle répond effectivement aux attentes des jeunes ?

Les résultats auxquels nous parviendrons seront d'une importance capitale pour ce ministère qui fait de l'insertion son cheval de bataille.

Le phénomène de l'insertion socio-économique des jeunes dans les circuits de production reste problématique au regard, d'une part, du nombre sans cesse croissant des jeunes sur le marché de l'emploi et d'autre part, des difficultés de tous ordres auxquelles nos économies précaires sont confrontées.

Le rapport mondial sur le développement humain de l'O.N.U a proposé aux pays pauvres et aux institutions financières internationales plusieurs ajustements, des réformes éducatives et une hausse des investissements dans les programmes d'amélioration des conditions de vie des populations mais ces programmes n'atteignent pas toujours les jeunes pourtant majoritaires.

Pour l'UNESCO, l'accroissement du nombre des jeunes aggrave les changements et les défis auxquels ils sont confrontés dans la société du fait de l'inadéquation des besoins et l'implantation des infrastructures spécialisées.

Se sentant empêchés de participer pleinement à tous les aspects de leur environnement social, les jeunes des deux (2) sexes ne peuvent simplement attendre de devenir adultes pour être intégrés dans la société. Même lorsqu'ils sont inscrits dans un établissement éducatif ou rejoignent le monde du travail, les jeunes restent des exclus dans la mesure où leurs problèmes spécifiques ne sont pas pris en compte.

En excluant ainsi les jeunes, la société se prive des ressources qu'ils représentent.

Ainsi, nous osons dire que les maux qui affectent les jeunes sont nombreux et préoccupants.

C'est donc pourquoi, à partir de la réhabilitation des centres de jeunes, l'Etat pense mettre les jeunes en contact avec des idées, des personnes et des possibilités nouvelles pouvant leur permettre d'être compétitifs et entreprenants.

Jean François MIRALLES en parlant d'un centre de jeunes au Canada disait que «Le bâtiment de la rue Flaubert n'a d'importance que comme catalyseur de cette volonté inter associative. Ce qui est intéressant, c'est bien comment se créent des synergies entre associations différentes pour qu'elles puissent se développer tout en participant au développement des autres. »

Ainsi, notre « bâtiment » après 5 ans d'existence a fait des réalisations à partir des objectifs.

Ces objectifs ont-ils été atteints ? Quelles ont été leurs forces et leurs faiblesses ?

Ce travail s'articule autour de quatre (4) grandes parties comprenant le chapitre I intitulé : Présentation, du cadre de l'étude. Ce chapitre retrace l'historique du centre et donne une appréciation sur les expériences en matière d'animation et d'encadrement d'autres pays. Le chapitre II fait apparaître l'évaluation de l'expérience du centre des jeunes. Le chapitre III traite de la revitalisation de l'héritage infrastructurel laissé par les Samariya et la méthodologie et enfin le chapitre IV prend en compte les suggestions et les recommandations.

1-1 Historique du centre des jeunes

Le centre des jeunes relevait du patrimoine de la Samariya (ancienne organisation de la jeunesse au Niger) sous le régime d'exception de 1974 à 1990. Connue sous le nom de Maison de Samariya, elle représentait pour les jeunes d'une même communauté et même ceux venus d'ailleurs, un lieu d'échange, d'hébergement et de loisirs. Le mot Samariya vient de « Samari » en langue Haoussa, qui veut dire jeune. Il s'agit d'un cadre associatif de formation, d'informations, d'éducation et de participations des jeunes (garçons et filles) à la vie communautaire du village. C'est bien à cette organisation qu'il revient d'exécuter les tâches d'intérêt commun, d'entraide, de solidarité de l'ensemble du village (construction de classes, culture de champs collectifs, fonçage de puits, plantations d'arbres, opération de salubrité publique, participation aux différents festivals nationaux de la jeunesse.

La notion de maison était trop connotée dans beaucoup de pays comme le Niger où le nom a subi beaucoup de modifications. Ces maisons prennent désormais le nom de foyers de Samariya avec l'avènement de la conférence nationale souveraine de 1991.

Dans sa politique de participation à l'effort de construction nationale, la Samariya avait construit 175 foyers de Samariya répartis sur l'ensemble du pays.

Les missions assignées à ces infrastructures étaient essentiellement d'ordre artistique, culturel et sportif d'une part (répétitions des troupes culturelles, expositions d'objets d'arts, des activités de lutte et de boxe traditionnelles) et d'autre part, l'accueil et l'hébergement des jeunes nigériens et ceux venus d'ailleurs.

Mais, à une certaine période de leur histoire, ces foyers ont connu beaucoup de difficultés. Du point de vue de la gestion, par exemple, l'on a relevé une léthargie totale car les chefs des quartiers étaient restés à quelque chose près seuls responsables de ces foyers, qu'ils utilisent parfois comme un patrimoine personnel en percevant des recettes pour leur compte et autorisant leur utilisation par des tierces personnes ou structures.

L'état n'exerçait aucun contrôle et les patrimoines disparaissaient. Les chefs des quartiers qui bénéficiaient des avantages de ces maisons n'étaient pas en mesure de leur assurer le minimum d'entretien et de sécurité.

Il a fallu en 1991, avec la Conférence Nationale Souveraine, pour que dans les critiques posées à l'endroit de l'association l'on pose concrètement tous les actes impropres et de malversations commis par les responsables de cette association. Cette dénonciation était donc

à l'origine du dysfonctionnement remarquable des foyers. Ils étaient abandonnés et quelque fois déviés de leurs missions initiales car sans tutelle ces foyers devenaient des abris des grands bandits, malfaiteurs, des prostituées... et... Des situations comme celles-ci n'honorent jamais les jeunes encore moins le pays. Ce qui amènera le ministère de la jeunesse à repenser la question en réhabilitant un centre dans la ville de Niamey. Avant d'aborder cet aspect de la réhabilitation nous allons d'abord définir certains concepts de notre étude.

1-2 Définition des concepts

Ce chapitre, comme son nom l'indique, nous permettra de définir les concepts clés de notre étude pour éviter toute confusion dans l'esprit de ceux qui voudraient bien lire ou éventuellement mener une étude plus poussée sur un thème similaire.

En effet, dans une étude de recherche, la définition des concepts permet aussi d'apporter un éclairage aux mots qui, en résumé, constituent sa fondation. Elle permet aussi d'éviter toutes interprétations erronées des mots. Chaque mot utilisé dans le cadre du présent travail doit être précis et concis.

Ainsi le mot « infrastructures » a plusieurs sens : pour le dictionnaire Larousse de la langue française (1993), ce mot signifie « ensemble des travaux relatifs à tout ce qui nécessite, pour un ouvrage (route, voie ferrée, etc.) des ouvrages de base. Base matérielle d'une société (situation géographique, économique, etc.) ».

Pour cette étude, le mot veut dire, lieu permanent de rassemblement, des milieux accueillants, accessibles et fondés sur l'implication des participants. Exemple : les auberges de jeunesse, les centres de jeunes, les espaces de jeunes.

Pour le mot « animation » au sens radical du terme c'est « l'ensemble des actions qui consistent à donner vie à un objet, un groupe, etc. Dérivée du latin : anima, animale qui veut dire âme. Ainsi l'animation est le fait de donner une âme à quelque chose (cours de monsieur M'Baye Dione, 1^{re} année Inspectorat INSEPS) ».

Dans la terminologie de l'éducation des adultes, l'animation globale désigne le développement d'une communauté ou d'une région par l'effet de la stimulation des différents aspects de leur composition : Aspects sociaux, économiques et culturels.

Par rapport toujours à la compréhension de ce mot, d'éminents auteurs ont aussi défini le concept.

Ainsi pour Paul Hartois l'animation devrait devenir « pédagogie de compréhension, d'invention, de direction ; établir des rapports d'égalité où les relations hiérarchiques dépassées, ménager des relations d'une plus grande autonomie ; permettre un choix plus personnel des activités et des relations ; c'est enfin donner vie en reconnaissance à un sujet autonome qui participerait au développement du monde auquel il appartient. »

Quant à Jean Pierre IMPOP, il définit l'animation comme étant « toute action, dans ou sur un groupe (une collectivité ou un milieu) visant à développer la communication et à structurer la vie sociale en recourant à des méthodes semi directives ; c'est-à-dire une méthode comme fonction d'adaptation aux formes nouvelles de la vie sociale avec les deux aspects complémentaires de remèdes aux inadaptations et élément du développement individuel et collectif. »

Le Centre National des Jeunes qui constitue notre champ d'étude n'est véritablement opérationnel qu'à partir des activités programmées, planifiées, organisées. Ces dernières constituent à n'en point douter le point d'encrage donnant vie à cette institution. Donc nous relevons à partir des définitions données par Paul Hartois et Jean P. IMPOP à l'animation, une prise en compte de notre préoccupation. Pour les deux (2) auteurs l'animation favorise ainsi l'équilibre de la société. Elle permet d'entretenir les rapports humains qui s'établissent entre individus vivant dans une même société. Enfin, leurs définitions capitalisent toutes les dimensions qui participent au développement individuel ou collectif de l'homme. Ainsi notre but visé à travers la reprise de ces espaces (foyers de jeunes) constitue une voie pour la recherche d'une harmonie dans l'équilibre de la vie sociale et c'est aussi les bons rapports de fraternité, de solidarité, d'entraide que les jeunes tisseront en se côtoyant nuit et jour.

Le groupe de mot « socio-éducatif ». Pour le définir, nous dirons simplement que toute société au cours de son histoire a secrété différentes formes d'activités qui ont soutenu l'existence des populations et qui ont été des moyens d'expression individuelle et collective.

L'histoire des peuples nous enseigne que les activités physiques et culturelles ont toujours été pratiquées par l'homme. Celles-ci faisaient partie des activités qui rythmaient la vie sociale. Elles intervenaient lors des fêtes rituelles organisées à l'occasion des récoltes, des mariages, des intronisations et donnaient l'occasion à une partie de la population de se divertir par des jeux sportifs : lutte, course à pieds, course de chevaux, les concours d'adresse et de force.

Elles permettent également d'assister à des spectacles artistiques à travers la musique, les chants, la danse, les carnivals qui étaient des moments de création de tout genre (masque, décoration, déguisement).

Les activités socio-éducatives ici supposent l'ensemble des activités d'animation. Elles sont du domaine des loisirs, de la formation, de la sensibilisation ou de tout autre domaine, organisé dans le centre en faveur des jeunes en vue de leur plein épanouissement.

Quant au concept « insertion » le dictionnaire Petit Robert (1986) le définit comme « l'action d'insérer, d'intégrer, d'introduire, d'intercaler une chose parmi d'autres ».

Il désigne par ailleurs l'action, le processus d'intégration d'un individu dans un circuit, un dispositif, un système aux fins d'une adaptation. C'est ainsi que l'on parle d'insertion sociale, économique, professionnelle des jeunes ou même des adultes dans le circuit de production ou tout simplement dans la vie sociale. On suppose donc que la personne à insérer est en marge du processus dans lequel on désire l'introduire.

Enfin pour le mot « jeune », au Niger, la charte nationale de la jeunesse en son article 1^{er} stipule que « la notion de jeunesse au sens large du terme est aussi bien un fait biologique que psychologique et un phénomène social ».

Ainsi, au sens de la charte, le terme « jeune » s'applique à toute personne dont l'âge est compris entre 14 et 35 ans.

Le système des Nations Unies, classe communément dans la catégorie des jeunes, tous ceux qui ont un âge compris entre 15 et 24 ans. La notion de jeune varie en fonction de l'âge, du sexe, du statut et de la catégorie du public à laquelle le jeune appartient (BIT 1992).

1.3 Problématique

L'insertion socio-économique et professionnelle demeure encore une préoccupation pour les pays en voie de développement et particulièrement le Niger où depuis 1960, plusieurs formes de mobilisation et d'implication de la jeunesse dans le processus du développement ont été expérimentées. Jusqu'en 1988, le recrutement des jeunes diplômés issus des écoles professionnelles et de l'université était automatique à la fonction publique, ce qui causait moins de problèmes d'insertion professionnelle de la jeunesse scolarisée.

Mais à partir de cette période, la faiblesse du système éducatif entraînant des taux de déperdition élevés, le non recrutement des jeunes diplômés à la fonction publique, la faillite des entreprises des secteurs public et parapublic et la faiblesse du secteur privé ont provoqué un chômage persistant et une pauvreté accentuée au sein de la jeunesse.

Le chômage et le sous-emploi prennent encore des proportions très inquiétantes et constituent des raisons d'interpellation aussi bien des décideurs que des partenaires. En effet la longue période de dépression qu'a connue l'économie a entraîné des effets néfastes sur le volume de l'emploi.

C'est pourquoi, dans le cadre de la recherche des solutions aux problèmes de chômage et de sous-emplois la CONFEJES a conçu et mis en œuvre des actions novatrices et porteuses en créant des centres ou des maisons des jeunes au profit des jeunes des pays membres. Cette action vise à favoriser surtout l'insertion socio-économique des jeunes.

Ainsi, les travaux du comité des experts de la CONFEJES, tenus à Dakar en 1995 ont fait le constat suivant : « les réponses apportées aux besoins actuels des jeunes par les centres et autres structures, ne relèvent plus du seul domaine des loisirs. Il ne s'agit plus d'offrir des possibilités dans l'urgence à l'insertion des jeunes que caractérisent une série de ruptures ».

Au Mali, au Bénin, tout comme au Cameroun, les maisons des jeunes se voient assigner une double mission. D'une part, elles permettent de contribuer à l'insertion sociale des jeunes et d'autre part, mettre en place des dispositifs de formation professionnelle à leur faveur.

La mondialisation crée au niveau du marché de l'emploi des nouvelles habitudes, des nouveaux besoins et aspirations, conditions sine qua non d'une éventuelle acquisition d'un emploi rémunéré. C'est d'ailleurs ce qui justifie ce nombre encore important de jeunes en quête d'emploi.

C'est donc dire, que la problématique de l'insertion socio-économique demeure nonobstant les efforts consentis çà et là.

Au Niger, le ministère en charge de la jeunesse pense élargir et donner des nouvelles perspectives aux jeunes, en réhabilitant le centre des jeunes de Jangorzo.

Notre étude a donc pour objet de faire une analyse de cette institution à partir de ses objectifs et ensuite formuler des propositions qui prendront véritablement en compte les vrais besoins des jeunes.

C'est pour toutes ces raisons que nous posons la question de recherche suivante : **Comment orienter la forme d'animation du centre des jeunes pour une meilleure insertion socio-économique des jeunes ?**

En nous basant sur les indications d'une pré-enquête, notre hypothèse de recherche se présente comme suit : *Les jeunes issus du centre ne sont pas insérés parce que la dimension animation est mal exploitée.*

Le choix de ce thème traduit l'intérêt que nous accordons au secteur de l'insertion des jeunes. Ce travail tant attendu par le ministère fera, nous en sommes sûrs, tâche d'huile sur les autres centres qui seront bientôt réhabilités.

Nous avons choisi le centre des jeunes Jangorzo comme cadre d'étude pour tout simplement l'avoir dirigé pendant quatre années (1999-2003).

Toutefois, un travail d'une telle portée ne peut s'effectuer sans difficultés. L'exceptionnalité de notre formation fait que nous sommes de fois limités dans cette volonté de bien faire parce que faute de moyens. Mais nous avons coutume de dire que « Découragement n'est pas hommes », nous avons quand même pour l'essentiel eu les informations malgré les fausses promesses, les rendez-vous manqués tant chez les responsables du ministère de la jeunesse que chez les jeunes eux-mêmes.

1-4 Evaluation de la situation de l'emploi des jeunes au Niger

Le Niger, pays sahélien aux potentialités économiques très limitées, fait face à un accroissement rapide de sa population, avec un taux de croissance de 3,3% par an.

Ainsi sur la base des résultats de l'enquête démographique et de santé réalisée en 1998 qui révèlent le maintien d'une fécondité élevée, la population nigérienne est estimée à 10.790.352 habitants.

Ainsi, en dehors de la croissance rapide, trois autres caractéristiques expliquent la dynamique de cette population. Parmi celles-ci figure la composante jeunesse.

En effet, la jeunesse de la population nigérienne est une donnée constante de l'évolution démographique, les moins de 20 ans sont estimés à 6.831.404 soit 63,31%.

Malheureusement cette jeunesse à l'instar des autres jeunes du Continent n'est pas à l'abri des défis du monde liés à la santé, l'éducation, l'emploi, le chômage, la paupérisation progressive de la population. La persistance de ces défis malgré les efforts consentis ça et là, trouve sa justification à travers d'une part la position géographique du Niger ; pays enclavé et faiblement doté en ressources naturelles. Et d'autre part l'irrégularité pluviométrique rend le

secteur agricole très incertain, ce qui du coup a des répercussions négatives sur l'économie, la santé, le social et affecte le secteur de l'emploi.

Cette crise économique à laquelle est confronté le Niger donne manifestement lieu à une insuffisance de dialogue et à la mauvaise gestion des ressources humaines et financières ; ce qui aggrave et généralise la pauvreté, fragilise le système éducatif et augmente le chômage chez les jeunes en particulier.

Au Niger, comme dans beaucoup de pays africains, le problème de l'emploi chez les jeunes se pose avec acuité.

Devant l'ampleur du phénomène et pour mieux circonscrire le problème spécifique à l'insertion socio-économique des jeunes, plusieurs actions ont été envisagées notamment :

- L'organisation de l'enquête sur les besoins et aspirations des jeunes (1992-1993) ;
- L'élaboration et l'adoption d'une politique et la charte de la jeunesse en 1998 ;
- Et la toute récente, avec la création d'un département ministériel chargé des questions de jeunesse et de l'insertion professionnelle des jeunes en 2001.

Ensuite, en application des recommandations de la confejes, le Niger a ouvert une ligne budgétaire (BIE) pour le financement des projets des jeunes à partir de 1997.

Au total, cent quatre vingt quinze millions (195 000 000) de francs CFA ont été dégagés permettant :

- L'installation d'une brigade d'assainissement (groupement BANI) composée de 670 volontaires jeunes de la communauté urbaine de Niamey ;
- Le financement de cent seize projets de jeunes ;
- Le financement de la formation de mille deux cent cinquante jeunes a travers huit (08) groupements de jeunes.

La confejes, à travers le fonds d'insertion des jeunes a, entre 1994 et 2003, formé quatre mille six cent cinquante jeunes dont cent quatre vingt quinze seulement ont bénéficié d'appui d'un montant global de cent quarante trois millions neuf cent cinquante six milles deux cent soixante quinze F CFA (143956275 F).

Au delà de tout ce qui précède, les statistiques montrent encore que le nombre de jeunes sans emploi et de ceux qui sont au chômage, reste préoccupant. Ce qui, du reste suppose l'accentuation des efforts déjà consentis et l'ouverture de nouvelles perspectives qui prendraient en charge davantage les réelles préoccupations de ces jeunes et des possibilités qui peuvent leur permettre de mieux s'intégrer dans la société.

1-5 Appréciation des expériences de deux (2) pays africains dans le domaine de l'animation et de l'encadrement à partir des centres des jeunes

Nombreux sont les pays membres de la CONFÉJES qui ont adopté des politiques sectorielles de jeunesse, dans lesquelles, la réhabilitation et/ou la création des centres de jeunes sont prises en compte.

Les pays comme le Togo et le Sénégal ont initié des modèles d'encadrement et d'animation très appropriés et appréciés pour l'essentiel de cette étude parce qu'ils donnent aux jeunes le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et des qualités qui leur permettent de mieux se prendre en charge dans la vie.

Ainsi, au Togo, les centres ruraux d'activités socio-éducatives (CRASE) sont non seulement des structures socio-éducatives et culturelles mais aussi et surtout des structures de formations professionnelles et d'initiation agro-pastorale. Les CRASE sont créés par le ministère de la jeunesse. Ces objectifs sont entre autre :

- de favoriser l'insertion des jeunes dans le circuit de production agro-pastorale ;
- de développer chez les jeunes le savoir-faire, face à leur responsabilité ;
- de freiner l'exode rural ;
- de donner aux jeunes la possibilité d'avoir un moyen de subsistance par l'apprentissage d'un métier.

Pour atteindre ces objectifs, des activités en production, en formation, en alphabétisation, en loisirs, ont été envisagées.

Dans les domaines de la production, les jeunes sont formés à l'utilisation des nouvelles techniques agricoles leur permettant d'accroître leurs rendements et de disposer de bonnes qualités.

Ainsi, quelques exemples de cultures nous sont présentées :

- cultures maraîchères (tomates, salade, gombo, etc.)
- cultures industrielles (coton, riz, arachide,)
- cultures de vergers (orangers, mandariniers, papayers etc.)

Pendant la formation qui dure trois (03) ans, l'utilité de s'associer en groupement économique, en coopératives, sont des thèmes transversaux qui leur sont développés.

L'agro pastoralisme est une autre filière à laquelle les jeunes sont initiés aux techniques d'embouche ovine et bovine dans la perspective de faire du jeune, un futur responsable de sa société.

Quant à la formation et à l'initiation professionnelle, ce domaine prend en compte surtout les compétences basées sur les activités d'apprentissage manuel. Il y a la maçonnerie, la forge, la menuiserie, la couture et la broderie.

Enfin, l'alphabétisation qui est un secteur d'intervention où l'animation met beaucoup l'accent sur les changements de comportements et de mentalités. Dans chaque atelier, intervient l'alphabétisation fonctionnelle c'est-à-dire basée sur les besoins ou la fonction du jeune. Cette approche donne la chance aux jeunes analphabètes ou déscolarisés la possibilité d'apprendre à lire, à compter ou permettre aux autres de renforcer leurs acquis.

En résumé, nous retiendrons que l'animation et l'encadrement des jeunes au niveau des CRASE au Togo, au-delà des aspects récréatifs (loisirs) et de la formation, prennent en compte aussi les volets tels que l'alphabétisation et l'initiation à l'agro pastoralisme. Ceci dans l'optique de donner aux jeunes togolais (filles, garçons) la possibilité d'acquérir un emploi générateur de revenus mais aussi et surtout de les retenir dans leurs milieux, ce qui permet donc de freiner l'exode rural.

L'expérience togolaise peut être salubre pour le Niger, même si l'aspect suivi des jeunes après leur formation n'est pas totalement bien développé. Elle est d'une importance capitale surtout qu'aujourd'hui encore, l'un des objectifs des autorités nigériennes, c'est la recherche de l'auto suffisance alimentaire des populations.

Donc, le CRASE, dans toute sa dimension, peut nous aider à asseoir une vraie politique d'insertion économique des jeunes au Niger.

Pour le Sénégal, nous avons retenu l'exemple des « espaces jeunes ». C'est une infrastructure socio-éducative relevant du domaine de l'Etat, que celui-ci met en location-gérance au profit d'une structure associative régie et fonctionnant selon les principes coopératifs, c'est-à-dire, une coopérative mise en place pour amener les acteurs à travers des dynamiques socio-éducatives locales à :

- joindre leurs modestes moyens pour satisfaire des besoins qui leur sont communs et qui dépassent leurs possibilités individuelles ;
- assurer collectivement la gérance d'une infrastructure socio-éducative fonctionnelle en participant démocratiquement au contrôle de son fonctionnement et de sa gestion et en se répartissant les bénéfices et avantages récurrents, au prorata, non pas de leur apport en capital, mais, de leur utilisation des services offerts par « l'espace jeune ».

Le but de cette coopérative d'exploitation de cette institution est de fournir des services à ses membres afin de les aider à satisfaire leurs besoins en matière de promotion de jeunes. L'administration et la gestion sont confiées sur une base contractuelle à une coopérative à caractère socio-éducatif qui regroupe aussi bien les organisations de jeunesse que le ou les collectivités locales de son territoire d'implantation ; les adhérents de cette coopérative éprouvant les mêmes besoins de promotion de la jeunesse et unissant leurs forces pour les satisfaire dans la solidarité.

L'espace Jeune a pour mission :

- de servir de cadre adéquat permettant l'organisation de rencontres et d'échanges, offrant les commodités d'information, de communication et de loisirs et pouvant contribuer à l'éducation, à la formation, de manière générale à l'épanouissement des jeunes ,
- de constituer un cadre de mise en œuvre des stratégies en matière de santé de la reproduction des jeunes et de formation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les structures qui s'occupent de la vie du centre sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil d'Administration et son Bureau Exécutif ;
- le Comité de Gestion ;
- le Comité Consultatif et de surveillance ;
- l'Équipe du personnel technique.

A la lumière de ce qui se dégage, cette expérience sénégalaise se caractérise par deux volets essentiels.

Le premier est relatif à l'introduction des nouvelles techniques de l'information et de la communication dans l'animation du centre ;

Le second, plus déterminant, concerne cette libéralisation de l'administration et de la gestion de cet « Espace Jeunes ».

En somme, nous dirons que cette expérience est d'une importance inestimable, contrairement au centre national des jeunes JANGORZO qui est géré et administré par le ministère en charge de la jeunesse. Elle responsabilise les jeunes à travers leur structure associative et leur donne la chance de développer de nouvelles stratégies d'intégration.

Chapitre II : L'EVALUATION DE L'EXPERIENCE DU CENTRE DES JEUNES DANS LES DOMAINES DE L'ANIMATION ET DE L'INSERTION SOCIO- ECONOMIQUE

2-1 De l'origine du Centre National des Jeunes

Au-delà de tout ce qui précède, de la mauvaise gestion entretenue par les responsables de cette association (samariya), de l'abandon total de ces maisons après la Conférence Nationale Souveraine de 1991, le ministère de la jeunesse se verra dans l'obligation d'assumer ses responsabilités.

C'est ainsi qu'avec un appui de la CONFEJES, il a réhabilité le foyer de la samariya de la commune II dans la communauté urbaine de Niamey. Elle est placée sur la rive gauche du fleuve Niger, limitée de part et d'autre par les communes I et II. Cette réhabilitation est intervenue le 25 novembre 1998 et lui a donné une nouvelle appellation « Centre National des jeunes Jangorzo ».

Cet équipement d'animation de proximité, de rencontres et d'échanges des jeunes devient désormais le cadre d'insertion socio-économique parce que les domaines tels que l'apprentissage de la vie associative et la formation sont pris en compte.

2-2 Missions et objectifs assignés au centre

2-2-1 Les Missions

Le centre National des jeunes est une structure de proximité ouverte à la population environnante et équipée de façon à offrir de vraies possibilités de formation, (y compris civique) d'information et de loisirs .Pôle d'attraction de la jeunesse, cet équipement permet d'identifier des projets des jeunes (individuels ou collectifs).

Ainsi, jouant le rôle d'incubateur d'associations de jeunesse, le centre constitue, pour cette jeunesse souvent inactive, un lieu de proximité pour des actions tant sportives, socio-éducatives, qu'économiques, facteurs de découvertes des règles sociales et occasion d'actions emblématiques .Il a donc pour mission :

- l'insertion sociale, économique et professionnelle des jeunes ;
- la contribution à une amélioration de qualité de la vie locale.

2-2-2 Les objectifs

Les objectifs visés à travers ce centre sont de plusieurs ordres :

- servir de lieu d'accueil et d'hébergement des jeunes ;
- susciter et promouvoir la vie associative ;
- renforcer la *cohésion sociale* par la vie associative ;
- susciter des dynamiques participatives chez les jeunes ;
- favoriser la formation des jeunes ;
- promouvoir les activités sportives et culturelles.

2-3 Les ressources humaines

Etablissement public, le centre dispose d'un personnel composé d'un conseiller de jeunesse, de maîtres d'éducation permanente et de maîtresses d'économie familiale. Ils sont tous des agents de la fonction publique mis à la disposition de l'institution. Ces derniers sont des fois aidés dans leurs tâches par des bénévoles ou des auxiliaires. La direction est le plus souvent assurée par un cadre supérieur de la catégorie A2. Il est nommé par le ministre de la jeunesse. Aujourd'hui encore, le centre ne dispose pas de textes réglementaires encore moins de structure de contrôle (conseil de gestion, conseil d'animation, conseil d'administration etc.)

2-4 Les différentes activités

Ce qui donne au centre son vrai visage attractif de centre socio-éducatif, c'est cette pluridisciplinarité. En effet, les activités qu'on y trouve, sont de plusieurs ordres. Elles relèvent du domaine sportif, de la formation, de la sensibilisation et du domaine culturel.

2-4-1 Au plan sportif

Une aire de jeux est aménagée et fait l'objet d'un usage alterné. Le nombre important de disciplines sportives pratiquées par les jeunes sur cet espace, témoigne de l'intérêt que les jeunes accordent à la pratique sportive.

Ainsi, le centre dispose d'un club de basket-ball. Entre 1998 et 2003, plusieurs jeunes sportifs ont participé à des rencontres nationales et internationales. Aujourd'hui encore, beaucoup parmi ces jeunes, évoluent dans les grands clubs de la capitale et même dans les équipes nationales.

2-4-2 Au plan de la formation

La formation des jeunes filles en économie familiale et celle à l'esprit d'entreprise (ex : entrepreneuriat jeunesse) sont les deux (02) principaux axes jusque là abordés.

D'autres secteurs seront explorés, si toutefois, les jeunes en font la demande et si les moyens le permettent.

a- La formation en économie familiale.

Elle est spécifiquement destinée aux jeunes filles âgées entre 14 et 35 ans. La première promotion de 25 filles a terminé son cycle en 2001. Cette filière malheureusement est depuis lors mise en veilleuse pour des raisons financières. Mieux, les jeunes filles formées de la première promotion attendent leur trousseau d'installation qui devrait être mis à leur disposition.

Quelques unes parmi elles, compte tenu des rapports personnels qu'elles entretiennent avec des bonnes volontés de la place, se sont installées à leur compte.

b- La formation en entrepreneuriat jeunesse

Elle intervient une fois l'année. Elle est destinée aux jeunes (filles, garçons) déscolarisés et/ou aux jeunes diplômés sans emploi, et ce pour leur permettre de développer l'esprit entrepreneurial et d'avoir des idées claires sur un projet et maîtriser la manière de le réaliser. A la suite de cette formation, le jeune promoteur rédige son plan d'affaires qu'il dépose dans un délai de trois (03) mois au maximum, au ministère pour la présélection des projets bancables.

Le fonds d'insertion des jeunes (FIJ) est une initiative de la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le Français en partage (CONFEJES). Ce fonds a été créé en 1994 et est domicilié au siège du Secrétariat général de la CONFEJES à Dakar au Sénégal.

Les principaux objectifs de ce fonds sont :

- Promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et leur offrir des formations y afférentes ;
- Soutenir les initiatives pilotes des jeunes pour leur insertion sociale et économique ;
- Susciter des dynamiques locales, régionales et nationales pour mettre à la disposition des jeunes porteurs de projets, les conseils techniques et les soutiens institutionnels nécessaires à leur réussite ;
- Favoriser l'auto emploi des jeunes.

Deux (02) conditions obligatoires sont à remplir pour obtenir un financement de ce fonds.

1- Suivre cette formation qui est parrainée soit par l'autorité régionale, soit par le ministère de la jeunesse.

2- Soumettre un plan d'affaires (projet) socio-économique permettant :

- Un auto emploi dans les domaines de l'agro pastoralisme et de l'artisanat ;
- Des petits métiers et des prestations de services.

Entre 1998, date de la réhabilitation du centre et 2002, plus de cinquante (50) jeunes ont été formés et quinze (15) d'entre eux ont pu bénéficier de l'appui financier CONFEJES ou BIE.

Il faut signaler qu'il existe au Niger une autre structure nationale qui appuie les initiatives des jeunes appelée : Dispositif national pour la promotion des jeunes crée en 1988. Le DINAPJ est placé sous la tutelle du ministère en charge de la jeunesse et permet de financer les projets présélectionnés au niveau national et non sélectionnés par CONFEJES puis d'autres projets de jeunes sélectionnés à cette fin.

2-5 Au plan des activités culturelles

L'ensemble des pratiques récréologiques relève du patrimoine culturel national à travers les danses et sports traditionnels, les chansons, les ballets, les activités musicales etc.

Le centre représente l'environnement propice à l'organisation d'échanges pour les différentes troupes et artistes nigériens et ceux des pays amis.

Il est aussi l'espace de retrouvaille des journées portes ouvertes, des kermesses, des expositions d'objets d'arts.

Enfin, le centre, contribue en un mot à la promotion et au rayonnement de la culture nigérienne.

2-6 Au plan de la sensibilisation des populations

Ce volet est opérationnel grâce à cette troupe permanente du centre dénommée : **les émissaires**. L'animation se traduit par l'organisation de sketches, de pièces théâtrales et bien d'autres formes d'animation liées à des thèmes de sensibilisation de jeunes qui prennent en compte les maux qui les minent : maladies sexuellement transmissibles et le V.I.H/SIDA ; l'usage de la drogue, la violence et la criminalité... etc....

Elle anime aussi des séances de projections de films vidéocassettes suivies de débats. Ces projections ont lieu les mercredis après midi et rencontrent l'engouement des jeunes qui y participent pleinement.

2-7 Résultats attendus

La réhabilitation et la transformation des foyers de samariya en centres de jeunes sont un projet porteur de changement au niveau des jeunes et de leur communauté. Ce dernier niveau prend en compte le quartier, la communauté et le niveau national.

2-7-1 Au niveau des jeunes.

On doit trouver chez les jeunes issus de ce centre des valeurs essentielles liées à leurs organisations (individuelles ou collectives). Ces valeurs sont :

- la responsabilité ;
- la tolérance et le respect des différences ;

- l'engagement ;
- la solidarité ;
- l'autonomie ;
- la confiance en soi ;
- la générosité ;
- l'altruisme.

2-7-2 Au niveau du quartier

Les valeurs suivantes en terme de résultats doivent être observées :

- cohésion du quartier ;
- amélioration de la vie du quartier ;
- animation permanente.

2-7-3 Au niveau de la commune.

Au niveau de la commune les résultats observables se présentent comme suit :

- bonne organisation sociale ;
- diminution du nombre des sans emploi ;
- diminution des enfants de la rue.

2-7-4 Au niveau national.

Au niveau du pays, les valeurs seront perçues sous les angles suivants :

- amélioration de la qualité et de la quantité de mobilisation des jeunes autour de toute question les concernant ;
- éclosion d'une culture démocratique et entrepreneuriale ;
- amélioration de la paix sociale et de la sécurité ;
- salubrité de la ville et de son environnement ;
- développement.

2-8 Les forces et les faiblesses de cette expérience

Après plus de cinq (05) ans de fonctionnement, le CNJ/J a sans doute obtenu des résultats au vu des objectifs qui lui ont été assignés.

Cependant, même si tous les jeunes (formés ou ayant pratiqué une activité sportive et/ou culturelle) ne travaillent pas, ils sont nombreux ceux qui ont réussi à trouver un métier générateur de revenu. Les métiers ont aussi favorisé la création d'autres emplois à des jeunes.

En conclusion, nous pensons que cette expérience pourrait faire école pour les autres centres qui seront prochainement repris par l'Etat.

Toutefois, au-delà des activités courantes et dans l'optique de prendre éventuellement en compte les besoins des jeunes liés au chômage, au sous-emploi et les réalités du marché de

l'emploi, le programme de formation et d'animation doivent intégrer de nouvelles perspectives.

Pour ceux qui sont déjà installés, quel que soit leur niveau d'appartenance dans la société (quartier, commune, national), ils deviennent des modèles, des personnes ressources avec qui l'autorité administrative, politique et coutumière compose.

A côté de ces multiples actions d'insertion des jeunes, qualifiées de très satisfaisantes, on peut regretter la politisation du CNJ/J qui risque de porter préjudice à l'audience de cette expérience qui fait la fierté de toute la jeunesse nigérienne.

Chapitre III : REVITALISATION DE L'HERITAGE INFRASTRUCTUREL PAR LES SAMARIYA

Ce chapitre relatera d'une part l'inventaire physique des maisons des samariya qui existent par région et d'autre part abordera l'approche méthodologique dans laquelle figurent la pré-enquête, l'enquête, les guides d'entretien et enfin la présentation des instruments de collecte des données.

3-1 L'inventaire physique des maisons des Samariya

Tableau 1. Répartition par Région.

Régions	Disponibilité des maisons
AGADEV	11
DIFFA	05
DOSSO	2
MARADI	22
TAHOUA	35
TILLABERY	16
ZINDER	21
C.U. Niamey	36
TOTAL	175

Source : Daaf/MTIJ (services régionaux) et l'étude sur les équipements socioculturels. (F/CP 1991).

Ce tableau nous présente l'ensemble des maisons de samariya, qui existent dans le pays. Comme indiqué dans les premières pages de cette étude, ces maisons ont été abandonnées pour la plupart ; pour celles qui fonctionnent, les retombées financières et leur gestion ne profitent pas directement aux jeunes.

La région de Niamey dispose de trente six (36) maisons parmi lesquelles, celle du quartier Jangorzo qui a été reprise à titre d'expérimentation.

- Ce centre répond-t-il aujourd'hui aux attentes des jeunes ?
- Son expérience peut-elle faire tâche d'huile sur les autres centres ?

C'est là, la série de questionnement à laquelle notre méthodologie essayera d'apporter des éclairages.

3-2 La méthodologie

Cette partie qui est consacrée au recueil de données s'organise de la manière suivante : la pré-enquête et l'enquête. Cette enquête a surtout concerné les jeunes qui fréquentent le centre (filles et garçons), les responsables coutumiers du quartier où est implanté le centre, les cadres du ministère de la jeunesse.

3-2-1 La pré-enquête.

Comme son nom l'indique, c'est l'étape qui vient avant l'enquête dans le but de simplifier et d'orienter notre plan d'enquête proprement dite. Cette pré-enquête nous donne l'opportunité de regrouper l'ensemble des techniques susceptibles d'être mises en œuvre pour déboucher sur la formulation de notre hypothèse.

Par ailleurs, au-delà de tout ce que nous avons évoqué comme problème d'insertion socio-économique des jeunes, cette démarche préliminaire consiste à recenser les jeunes susceptibles de nous fournir quelques renseignements. En dehors de ces jeunes, les cadres du ministère de la jeunesse, les autorités coutumières ont été recensées. Pour ces derniers, la technique utilisée a été l'entretien. C'est une technique qui a pour but d'organiser un rapport de communication verbale entre l'enquêteur et l'enquêté concernant un objectif précis. Il permet d'aller au-delà des textes pour recueillir des informations auprès des personnes que nous avons librement choisies. Le questionnaire, quant à lui, permet d'avoir une réponse précise par rapport à une question posée.

3-2-3 L'enquête proprement dite

Tableau 2 : Répartition de la population cible.

Population cible	Sexe	Nombre
Jeunes pratiquant le Basket-ball	Masculin : 7 Féminin : 5	12
Jeunes pratiquant le Taekwondo	Masculin : 8 Féminin : 5	13
Jeunes pratiquant le Karaté	Masculin : 7 Féminin : 10	17
Jeunes ayant suivi la formation « Entrepreneuriat jeunesse »	Masculin : 6 Féminin : 4	10
Jeunes ayant reçu la formation en Economie familiale	Masculin : 0 Féminin : 10	10
Jeunes pratiquant les activités culturelles	Masculin : 10 Féminin : 7	17
Autorités Administratives et coutumières	Masculin : 6 Féminin : 0	6
Total		85

L'enquête a touché une population de 85 personnes, composée de 48 garçons et 37 filles.

Cette population se répartit comme suit :

Les jeunes qui pratiquent les disciplines sportives sont au nombre de quarante neuf (49). Les jeunes filles inscrites dans le domaine de l'économie familiale sont au nombre de dix (10). Ceux qui pratiquent les activités culturelles sont au nombre de vingt (20). Les responsables administratifs et coutumiers au nombre de six (06).

Le choix de notre population cible est motivé par le fait qu'elle est beaucoup plus imprégnée des problèmes du centre. Cette population cible se retrouve pratiquement tous les jours dans le centre et participe presque à toutes les activités. Les cadres sont les initiateurs des projets de la réhabilitation de l'institution ; ils ont associé le responsable coutumier du quartier Jangorzo dans tout le processus. Il est donc d'un apport inestimable pour les informations.

3-3 Présentation des instruments de collecte des données

La collecte des données s'était déroulée du 15 septembre au 14 octobre 2004. Le travail a consisté en un entretien direct avec les cadres de l'administration centrale et ceux placés au niveau du centre. Notre outil, pour le besoin de l'enquête a été le guide d'entretien et pour les jeunes, un questionnaire leur a été administré. Ceci dans l'optique d'avoir le maximum d'informations.

3-3-1 Le guide d'entretien.

Le 1^{er} guide est destiné aux cadres du ministère c'est-à-dire le directeur de l'insertion professionnelle des jeunes, le chef de service des activités socio-éducatives, le directeur régional de la jeunesse de Niamey, le directeur du centre national des jeunes.

IL s'agit pour nous à partir de cet outil, de recueillir leurs points de vue par rapport à la politique d'insertion socio-économique, les stratégies de mise en œuvre de cette politique et enfin les forces et les faiblesses des objectifs assignés au centre.

Pour le 2^e guide d'entretien, il est adressé aux notables (le chef de quartier et un de ses assistants). Le but de ce guide est d'avoir leurs points de vue par rapport à cette expérience installée dans leur quartier et de recueillir leur contribution en terme de conseils pour une meilleure gestion du centre.

3-3-2 Le questionnaire.

Ce questionnaire est destiné aux soixante dix neuf (79) jeunes qui fréquentent le centre, c'est-à-dire ceux qui pratiquent une activité sportive ou culturelle ou ceux qui y viennent pour un besoin de formation. Ce questionnaire permet d'identifier le jeune, son niveau de connaissance de l'institution, son niveau de satisfactions par rapport aux activités, son niveau de connaissance des filières d'apprentissage et de formation, la maîtrise des problèmes de l'emploi sur le marché du travail et enfin ses souhaits.



En plus de ces instruments, nous nous sommes également servis des sources documentaires disponibles. L'exploitation de l'ensemble de ces techniques a permis l'analyse et l'interprétation des données recueillies que nous présentons dans le chapitre qui suit.

Chapitre IV: ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

L'exploitation des résultats est faite à travers l'analyse et l'interprétation des tableaux qui sont présentés. Cette analyse et interprétation sont relatives aux opinions de nos enquêtés. Le questionnaire administré aux jeunes est essentiellement quantitatif. Il est en rapport avec leur âge et sexe, leur niveau d'étude, leur situation matrimoniale, leur niveau de connaissance par rapport à l'existence de l'institution ; leur niveau de satisfaction par rapport aux activités, à la formation et enfin leurs souhaits en vue d'une meilleure réorientation de l'animation dans ce centre.

Quant aux guides d'entretien, ils sont adressés aux cadres du ministère en charge de la jeunesse d'une part et les autorités coutumières d'autre part. Ils mettent en exergue l'existence d'une politique d'insertion socio-économique des jeunes et les voies et moyens pour une meilleure rentabilisation du centre.

4-1 Identification des jeunes qui utilisent le centre

Tableau 3: Caractéristiques des jeunes.

Identification		Nombre	Pourcentage		Total
Age	14 à 20 ans	27	34%	100%	79
	21 à 35 ans	52	66%		
Sexe	Féminin	19	24%	100%	79
	Masculin	60	76%		
Niveau d'étude	Primaire	11	14%	100%	79
	Secondaire	24	30%		
	Supérieur	31	39%		
	Analphabète	13	17%		
Situation Matrimoniale	Célibataire	54	68%	100%	79
	Marié(e)	7	9%		
	Divorcé	18	23%		

Dans ce tableau, on constate que le nombre de jeunes de la tranche d'âge de 21 à 35 ans est plus important que celui de la tranche 14 à 20 ans. Concernant le sexe, il y a 60 jeunes de sexe masculin et 19 de sexe féminin. La proportion des jeunes de sexe masculin est plus importante (76%) que celle de sexe féminin (24%) à fréquenter le centre.

On retient également dans ce tableau que le nombre de jeunes du niveau supérieur (39 à la recherche d'emploi) est plus important que ceux du niveau secondaire (30%) suivis des analphabètes (17%).

Ces derniers se retrouvent surtout au niveau des activités sportives et culturelles où l'accès n'est pas assujéti à un problème de niveau. A Niamey, nombreux sont les clubs sportifs qui sont constitués d'analphabètes et cela se vérifie même dans les troupes culturelles. La situation matrimoniale détermine les conditions de vie dans lesquelles évoluent les jeunes qui fréquentent le centre.

Le nombre de jeunes célibataires est très important aussi bien chez les garçons que chez les filles (68% du total) ; le nombre de mariés est de sept. Ces hommes en quête d'un emploi vivent encore avec leurs parents. On note aussi parmi ces jeunes 18 divorcés dont 08 femmes. Cette caractéristique est plus fréquente dans les domaines des pratiques sportives et/ou culturelles où ces jeunes déçus par le mariage se retrouvent dans les clubs de karaté, de basket-ball, les troupes de ballets, théâtre, chants...etc....

Tableau 4 : Connaissance de l'institution.

Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage	Total
Comment avez-vous connu le centre ?	Activités	33	42%	100% 79
	Voies de communication	40	50%	
	Autres	6	8%	

A travers ce tableau, les résultats font apparaître un aspect très déterminant lié à la connaissance de l'institution. Ces variables seront prises en compte pour les futurs centres pour mieux mobiliser les jeunes. Ainsi, nous remarquons que le centre pilote est fréquenté par des jeunes qui l'ont connu (50%), à travers les voies de communication (radio, télévision, journaux). Ils y viennent soit pour pratiquer une activité, soit pour contempler les manifestations. D'autres par contre (42%), l'ont connu parce qu'ils sont de la commune où est implanté le centre. Enfin, c'est la catégorie des jeunes (8%) qui y viennent de manière circonstancielle. Ils le fréquentent soit parce que le centre leur fait appel pour une activité ponctuelle ou parce que eux-mêmes organisent une activité.

Tableau 5 : Niveau de satisfaction des jeunes à partir des activités.

Questions	Réponse	Nombre	Pourcentage		Total
Etes-vous satisfaits des activités organisées dans le centre ?	Oui	3	4%	100%	79
	Non	76	96%		
Sont-elles suffisantes pour une meilleure insertion socio-économique ?	Oui	3	4%	100%	79
	Non	76	96%		

Ce tableau relatif au niveau de satisfaction des jeunes nous indique que les jeunes (96%), ne sont pas satisfaits de l'animation telle que conçue et organisée. Par contre 4% jugent qu'elles sont satisfaisantes. Quant à la question de savoir si ces activités sont suffisantes pour permettre une insertion économique ; 94% pensent que les activités sont insuffisantes et méritent une révision pour faire face aux exigences du marché de travail. Et 4% des jeunes ont répondu par l'affirmative, donc pour eux, ces activités suffisent pour insérer un jeune.

Tableau 6: Connaissance des filières de la formation.

Questions	Réponse	Nombre	Pourcentage		Total
Avez-vous une idée des filières enseignées dans le centre ?	Oui	78	99%	100%	79
	Non	1	1%		
Sont-elles suffisantes pour être compétitives sur le marché de l'emploi?	Oui	1	1%	100%	79
	Non	78	99%		

Par rapport au volet de la formation, deux (02) questions fermées sont posées. La première permet de savoir si les jeunes connaissent effectivement les différentes filières d'apprentissage dans le centre. Les résultats indiquent que 90% des enquêtés attendent qu'ils conquièrent les filières. Il s'agit de l'économie familiale et de la formation à l'esprit d'entreprise. Un seul parmi eux indique qu'il ne connaît pas les filières. Pour la deuxième question, elle est posée aux jeunes pour savoir si elles suffisent pour permettre aux jeunes d'être compétitifs sur le marché de l'emploi. Les mêmes enquêtés pensent à 99%, qu'elles ne suffisent pas. Donc cette formation doit faire l'objet d'une révision et lui donner une nouvelle orientation ; par contre, un seul pense que c'est possible.

Tableau 7 : Le problème de l'emploi sur le marché du travail.

Question	Réponses	Nombre	Pourcentage	Total
Selon vous, Pourquoi ne trouvez-vous pas un emploi?	Manque de qualification	71	90%	100% 79
	La crise économique	2	2%	
	Il faut avoir un diplôme de haut niveau	6	8%	

Le tableau 7 fait ressortir les réelles raisons qui sont à l'origine des difficultés que rencontrent les jeunes dans le cadre de leur embauche.

En effet, les résultats indiquent que 90% des jeunes pensent qu'ils ont un problème de qualification professionnelle. Autrement dit, ils peuvent facilement accéder à un emploi, si dans la formation des filières tels que la maçonnerie, la photographie, le batik, etc. étaient prises en compte. Parmi ces répondants, 8% pensent qu'aujourd'hui pour avoir accès à un emploi, il faut avoir un diplôme de haut niveau et le reste (2%) affirme que c'est à cause de la crise économique.

Tableau 8 : Les souhaits des jeunes par rapport à la vie de ce centre d'expérimentation.

Questions	Réponses	Nombre	Pourcentage	Total
Quels sont vos souhaits ?	Réorienter l'animation en reprenant les activités	52	66%	100% 79
	Suivre le jeune dans tout le processus, jusqu'à son installation définitive	27	34%	

A la lumière de ce qui se dégage à partir de ce tableau, 66% des enquêtés souhaitent une réorientation de l'animation c'est-à-dire, la révision de toutes les activités (de formation de sport, de loisirs, etc.). Les autres c'est-à-dire les 34% veulent qu'après toute formation, que le jeune ne soit pas abandonné, laissé à lui-même. Il faut donc trouver un mécanisme d'accompagnement qui permettrait de le suivre, de la phase formation jusqu'à son installation.

Pour avoir une version globale des activités liées au centre et des approches menées en terme d'animation et des nouvelles perspectives, un guide d'entretien a été soumis aux responsables administratifs du ministère en charge de la jeunesse et des chefs coutumiers. Les réponses obtenues ont été regroupées autour de centre d'intérêt.

4-2 Analyse des données quantitatives

Les réponses obtenues auprès des responsables administratifs (ministère de la jeunesse ; centre national des jeunes) affirment l'existence d'une politique en matière d'insertion économique des jeunes. Ces personnes interrogées sont unanimes à dire qu'il y'a une politique d'insertion des jeunes même si cette dernière rencontre des réelles difficultés de mise en application.

Malgré tout, l'on relève des actions très timides qui sont à l'actif des décideurs.

*La création de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Emploi, rattachée au ministère de la Fonction Publique et du Travail, créée en 1996.

*La création d'une direction nationale de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en 2000 au ministère de la jeunesse.

Toutes ces structures étatiques ont pour vocation d'aider les jeunes à résorber le chômage et le sous emploi.

Des investigations menées auprès de ces structures montrent que le taux d'absorption du chômage est encore très faible. Selon le Directeur de l'insertion Professionnelle des Jeunes, une politique d'insertion soutenue par des moyens et des objectifs clairement définis permettrait aux jeunes nigériens d'être insérés économiquement et socialement.

Les cadres placés au niveau du centre pensent que l'approche en terme de nouvelles stratégies à travers la création et /ou la réhabilitation des centres des jeunes est une action salubre mais repenser le programme dans son ensemble est encore mieux.

En effet, repenser le programme suppose une révision des objectifs peu réalistes et ce dans une perspective d'une prise en compte des besoins et aspirations des jeunes.

En résumé, nous retenons que les responsables administratifs interrogés sont unanimes à dire que même si la politique d'insertion existe quelque part, l'important, celui qui permet sa mise en application ne suit pas. Ce sont les moyens financiers.

Des nouvelles stratégies ont aussi vu le jour notamment à travers ce pilote ; l'Etat doit renforcer ces stratégies d'intervention en :

- *redéfinissant les attributions de ce centre ;
- *révisant son mode de gestion et de fonctionnement ;
- *allouant ses subventions comme prévu par les textes.

4-3 Pour les autorités coutumières

Pour l'essentiel, les chefs coutumiers avaient au début de l'opération, des idées préconçues, farouchement contre la réhabilitation. L'entretien a permis de remarquer leur niveau de satisfaction quant à la démarche et l'importance de cette action que le ministère a entreprise à

l'endroit des jeunes de leur communauté. Le bel exemple a commencé dans leur quartier et ils comptent le pérenniser.

Cependant, ils estiment que dans le processus de la réhabilitation au delà de leur implication, les cadres du ministère doivent aussi penser et associer les jeunes dans toutes les prises de décisions

Par ailleurs, ils estiment que la gestion de ces institutions socio-éducatives doit désormais revenir aux collectivités. Les jeunes, selon encore les répondants, sont suffisamment armés pour prendre en charge leur problème

L'Etat peut tout simplement intervenir au niveau du contrôle et le suivi des actions.

Et pour conclure, ils pensent que la collectivité locale peut aider les jeunes à asseoir un modèle de gestion où chaque partie sera associée. L'analyse des données quantitatives et qualitatives de notre étude laisse apparaître de façon claire et précise que les jeunes souhaitent une réorientation de l'approche animation. De cette réorientation, découleront des nouvelles dimensions liées au programme de formation et d'apprentissage de nouveaux métiers.

Les cadres et les autorités coutumières pensent qu'il faut que les politiques soient accompagnées de moyens de leur mise en œuvre. Un nouveau souci qu'ils partagent est celui de la gestion et du fonctionnement du centre. Pour tout ce qui précède, un projet de propositions qui prendrait en compte toutes ces inquiétudes sera établi avant la conclusion générale.

4-4 Suggestions

Au terme de cette étude, il nous revient de formuler quelques suggestions qui prendront en compte les préoccupations des jeunes et des cadres, relevées çà et là dans cette étude.

D'une manière générale, toutes les opinions convergent vers une dynamisation du cadre constitutionnel avec l'introduction de nouvelles filières d'apprentissage dans le programme de formation

4-4-1 Elaboration d'une stratégie globale de formation et d'insertion socio-économique des jeunes à partir des centres de jeunes au Niger.

Il n'y a pas de politique cohérente d'insertion socio-économique des jeunes sans l'élaboration de stratégies globales de formation et d'insertion adaptée aux besoins réels des jeunes et au marché de l'emploi.

Les résultats de l'enquête de cette étude, témoignent de l'existence des insuffisances relevées dans le domaine de la formation, ce qui suppose l'adoption de nouvelles stratégies qui prendront en compte les éléments suivants :

- une réorientation du plan de formation des jeunes ;
- le mécanisme de suivi des jeunes ;

- la proposition d'une nouvelle forme de fonctionnement et de gestion des autres jeunes au Niger.

4-4-2 Orientation du plan de formation.

Cette réorientation du plan de formation est standard en ce sens qu'elle peut faire l'objet de modification en fonction du lieu d'implantation du centre (rural-urbain).

La cible visée à travers cette formation est la jeunesse et ce sur une période de trois (3) ans. Elle sera essentiellement ouverte aux jeunes déscolarisés (filles et garçons). Le contenu de cette formation permettra d'aider ces jeunes à compléter leur éducation (améliorer leurs connaissances, susciter et développer en eux des aptitudes et des compétences qui viseront leur autonomie).

Ce contenu s'articulera sur deux (2) grands axes qui sont la formation professionnelle et la formation sociale. A ces deux (2) axes sera associé un domaine obligatoire, celui de l'agro-sylvo-pastoralisme.

A-) La formation professionnelle.

Disciplines à option.

- couture, broderie, tricotage ;
- menuiserie ;
- forge et ajustage ;
- sculpture ;
- conduite d'engins agricoles ;
- tissage ,
- maçonnerie ;
- artisanat (macramé, vannerie, teinturerie, poterie)
- informatique.

Disciplines obligatoires.

Activités agro-sylvo-pastorale (agriculture, jardinage, culture attelée, élevage, pisciculture).

B-) Education et formation sociale.

B-1-) Alphabétisation : fonctionnelle.

B-2-) Education sanitaire:

- propreté du corps
- les maladies,
- les fléaux sociaux.

B-3-) Economie familiale et Enseignement ménager.

- budget de la famille · Elaboration et gestion ;
- ration et équilibre alimentaire ;

- art culinaire ,
- organisation et aménagement de l'habitat.

B-4-) Puériculture.

- les soins et précautions de la femme enceinte
- les soins à l'accouchement ;
- la toilette de la mère ;
- la croissance du nouveau-né ;

B-5-) Education sexuelle.

- appareil génital (homme et femme) ;
- conception et contraception ;
- l'avortement naturel et provoqué.

B-6-) Instruction civique.

- définition de l'instruction civique ;
- les parties politiques ;
- l'Etat, la nation ;
- les droits et les devoirs du citoyen.

B-7-) Technologie appropriée.

- foyer amélioré ;
- fabrication de savons ;
- énergie renouvelable ;
- biogaz, etc.

C-) Le groupement d'intérêt économique : coopérative et mutualité.

- définition ;
- historique ;
- organisation ;
- fonctionnement ;

D-) Sports et loisirs.

Animation sportive. Toute les disciplines souhaitées par les jeunes.

E-) Animation Socio-Educative ;

- séance de projection de film ;
- théâtre, ballet ,
- jeux traditionnels ;
- club de lecture, etc.

F-) Formation complémentaire.

Cet aspect de la formation consiste à dispenser aux jeunes des thèmes transversaux sur :

- la législation sociale, la gestion à l'esprit d'entreprise,
- dynamique de groupe,
- marketing,
- économie de développement,
- étude du marché,
- élaboration de projets, etc.

G-) Echanges et relations extérieures.

En vue de créer les conditions de l'auto assistance, le centre peut développer un réseau de relation qui permettrait aux jeunes en fin de formation, d'échanger leurs expériences (visites d'institutions, stages pratiques, etc.) et disposer de moyens leur permettant de visiter des centres analogues dans d'autres pays.

Tableau 9 : Esquisse d'un projet de programme de formation pour un centre de jeunes.

1 ^{re} Année	Volume horaire	2 ^e Année	Volume horaire	3 ^e Année	Volume horaire
<u>A/ Formation Professionnelle.</u> <u>Disciplines</u> -Agro-pastorale. -Discipline à option <u>B/ Education et Formation sociale.</u> Education sanitaire Economie familiale Instruction civique Relation Humaine Animation Sportive Animation socioculturelle Animation socio-éducative.		<u>A/ Form. Profess.</u> -Discipline à option -Agro-pastorale <u>B/ Education et Formation sociale.</u> Education sanitaire Economie familiale Puériculture Education sexuelle Instruction civique Techno appropriée Coopé et Mutualité. Animation sportive, socio-éducative.		<u>A/ Form. Profess.</u> Discipline obligatoire -Agro-pastorale -Discipline à option + stage pratique 2 à 3 mois. <u>B/ Education et Formation sociale.</u> Economie familiale. Education sexuelle Coopé et Mutualité Techno appropriée + Marketing. Instruction civique. Animat° sportive, socio-éducative.	

Le contenu de la formation peut varier d'un centre à un autre selon la spécificité de chaque centre et des besoins exprimés par les jeunes. Le volume horaire attribué à chaque discipline est laissé au collectif des intervenants du centre et c'est cela qui permettra de valider le diplôme qui sanctionnera la fin de la formation.

4-5 *Le mécanisme de suivi des jeunes*

Dans le cadre du programme 'cadre pour la jeunesse au Niger (2004-2010), les jeunes organisés en fédérations se proposent de mettre en place une Union des caisses d'appui et de promotion des activités socio-économiques des jeunes.

Cette volonté exprimée par les jeunes à travers la mise en place de cette structure mutualiste vise à aider les jeunes de manière générale et particulièrement ceux issus des centres et qui acceptent d'adhérer aux principes du statut et du règlement intérieur.

Cependant, il revient à l'Etat de promouvoir cette initiative combien louable qui favorise l'insertion socio-économique des jeunes.

Par ailleurs, l'Etat doit susciter à l'élargissement du domaine d'intervention des partenaires sûrs susceptibles de contribuer au financement des projets (individuels ou collectifs) des jeunes.

Les partenaires actuels, au delà de leur participation à la formation peuvent aussi mettre en place un réseau d'appui et de suivi des jeunes après leur formation.

4-6 *La nouvelle forme de gestion et de fonctionnement*

Dans le cadre de la décentralisation et le transfert des compétences aux régions, départements et communes, la plupart des infrastructures socio-éducatives et culturelles seront mises à la disposition des collectivités. En prélude à cette disposition, nous pensons qu'à partir de ce qui précède dans notre étude (manque de tutelle sûre, mauvaise gestion, non implication des jeunes dans la gestion) la proposition suivante pourrait être un projet de mode de fonctionnement et de gestion des centres des jeunes au Niger.

Cette proposition est inspirée de l'expérience sénégalaise à travers les 'Espaces jeunes'. L'ensemble du processus sera joint en annexe à ce document mais pour l'essentiel, nous retiendrons les parties qui suivent : le fonctionnement, l'administration, la gestion et le rôle de l'Etat...

4-6-1 Fonctionnement :

Statut des centres de jeunes.

« Infrastructure socio-éducative du domaine de l'Etat, qu'il met en location-gérance à une structure associative régie et fonctionnant selon les principes coopératifs.

Le but de la coopérative d'exploitation des centres de jeunes sera de fournir des services à ses membres afin de les aider à satisfaire leurs besoins en matière de promotion des jeunes ».

4-6-2 L'Administration et la gestion des centres de jeunes.

« L'administration et la gestion des centres de jeunes seront confiées, sur une base contractuelle, à une coopérative à objet socio-éducatif, qui regroupe aussi bien les organisations de jeunesse que le ou les collectivités locales de son territoire d'implantation. Les adhérents de cette coopérative éprouvant les mêmes besoins de promotion de la jeunesse et unissant leurs forces pour les satisfaire dans la solidarité...

Les instances de la coopérative sont :

- l'Assemblée générale,
- le conseil d'administration et son bureau Exécutif,
- le comité de gestion,
- le comité consultatif et de surveillance,
- l'équipe du personnel technique.

Les rapports et les fonctions de ces instances apparaissent dans l'organigramme suivant :

Organigramme

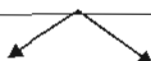
Assemblée Générale

C'est l'instance suprême d'orientation de la coopérative d'exploitation des centres. Elle regroupe toutes les organisations de jeunesse et les collectivités locales adhérentes... Elle élit le conseil d'administration de la coopérative.



Conseil d'administration

Il est l'instance de direction de la coopérative dont il exécute les décisions de l'A-G et rend régulièrement compte aux services déconcentrés du ministère de la jeunesse du niveau de respect du contrat signé avec l'état. Il élit le bureau dont le S-G dirige le comité de gestion du centre.

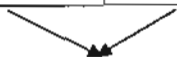


Comité de gestion.

Il gère le « centre des jeunes » en respect des décisions du conseil d'administration dont le S-G est le premier responsable. Ses membres sont des représentants d'associations de jeunesse membres du conseil d'administration.

Comité consultatif et de surveillance.

Il veille au respect des décisions du conseil d'administration tant au point de vue de l'exploitation du « centre de jeunes » que de la viabilité des programmes socio-éducatifs mis en œuvre. Les représentants des collectivités locales y siègent obligatoirement.



Equipe du personnel technique.

Elle regroupe l'ensemble du personnel recruté (...) pour élaborer les projets du « centre » et la mise en œuvre des programmes annotés par le C/A. L'efficacité de son action est doublement surveillée par le C/G et le C/S.

4-6-3 Le rôle de l'Etat

« Propriétaire de l'institution, il en attend une amélioration des conditions d'existence des jeunes. Il veillera à ce que cette structure fonctionne selon les règles démocratiques soutenant la vie coopérative.

Ainsi toutes les décisions du conseil d'administration de la coopérative concernant l'exploitation des centres devront être soumises à l'approbation des services déconcentrés du ministère de la jeunesse avant d'être applicables.

Ce travail de veille sur l'éthique de l'administration et de la gestion des 'centres de jeunes' sera assuré par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, sous l'autorité de leurs chefs de circonscription administrative.

CONCLUSION GENERALE

La réflexion que nous avons menée à travers cette étude a dégagé des axes pour les pouvoirs publics et dans l'optique de leur permettre d'être véritablement imprégnés des problèmes de jeunesse surtout dans un domaine comme l'insertion socio-économique à travers les centres de jeunes.

Cent soixante quinze (175) centres sont disponibles et feront l'objet d'une reprise. Ces centres ont une histoire et à partir de cette étude sera donné un nouveau départ en leur insufflant des perspectives nouvelles basées sur le fonctionnement et la gestion dans ces futurs centres.

Nous pensons que cette étude a permis d'apporter un plus dans la recherche des voies et moyens pour une meilleure insertion socio-économique. Elle est loin d'être achevée car la problématique de l'insertion demeure et soulève de tout temps des interrogations. Les résultats auxquels nous sommes parvenus feront tâche d'huile sur les autres centres du pays. Les décideurs veilleront, nous l'espérons à ce que ce bel exemple soit largement suivi.

Cette étude enfin constitue un sillon dans lequel la réflexion peut être poursuivie par d'autres personnes intéressées par le domaine.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) BERNARD PIERRE, (1979). Le développement de la personnalité, édition Maison Paris.
- 2) BESNARD P. & LIETARD B. (1976). La formation continue, édition Puf, QSJ, Paris
- 3) Conseil National du PATRONAT FRANÇAIS, (1993). La formation professionnelle des jeunes, édition d'organisation PARIS.
- 4) INJEP (1994). Politique locale de jeunesse : journée d'étude (1993), édition ricochets, Marly le roi.
- 5) LELE PASCAL (1991). Science et technique d'animation, édition Globale express, Yaoundé Cameroun.
- 6) Mialouet G. (1990). La formation des Enseignants, édition QRJ, PARIS
- 7) UNESCO (1996). Recommandations sur le développement de l'éducation des adultes. Nairobi (Kenya), commission canadienne pour l'UNESCO.
- 8) UNESCO- CONFEJES (1987). Introduction à l'école Extra scolaire et à l'alphabétisation. Séminaire régional, UNESCO- CONFEJES pour l'Afrique centrale, édition *****, Yaoundé Cameroun.
- 9) UNESCO (1998), Jeunesse et action au seuil du siècle prochain et au-delà, Lisbonne,

Pg 4.

Autres documents.

Documents CONFEJES (1995). Réhabilitation et Dynamisation des maisons des jeunes, Proposition de modules de formation à vie Associative, Dakar (Sénégal).

Hallidou Oumarou (1994). Problème d'emploi des jeunes à Niamey, INJS d'Abidjan (RC-I).

Mallam Souley (2004). Approche des politiques d'insertion socio-économique des jeunes, Niger INSEPS- Sénégal.

MJI/PJ (2004), Programme cadre pour la jeunesse au Niger (2004-2010).

ANNEXES

Guide d'Entretien Destinés aux Responsables Administratifs.

- **Politique D'insertion des Jeunes.**
- Existence d'une politique nationale d'insertion socio-économique des Jeunes ?
- Les stratégies de mises en œuvre ?
- Les forces et les limites des objectifs assignés au centre.

Guide d'entretien destiné aux responsables Coutumiers.

- Contribution par rapport à cette expérience liée au centre pilote.
- Stratégies pour une meilleure gestion du centre.
- Part dans l'attente des objectifs.

I-/ Questionnaire adressé aux Jeunes.

I-/ Identification.

Age :

Sexe : F :

M :

Niveau d'Etude : - Primaire :

- Secondaire :

- Supérieur :

- Analphabète :

Situation Matrimoniale . - Marié :

- Célibataire :

- Divorcé :

II-/ Connaissance de L'institution.

Comment avez-vous connu le centre ?

- Par la pratique d'une activité ?
- Par la voie des communications ?
- Autres ? Précisez.

III-/ Les Activités.

- Etes-vous satisfait des activités organisées par le centre ?

OUI :

NON :

-Sont-elles suffisantes pour le plein épanouissement des jeunes ?

OUI :

NON :

IV – La Formation.

-Avez-vous une idée des filières enseignées dans le centre ?

OUI :

NON :

-Sont-elles suffisantes pour donner du travail aux jeunes ?

OUI :

NON :

V - Les Activités de Formation ou de loisirs.

-Est-ce que les activités /formation ou loisirs du centre permettent l'acquisition d'un emploi ?

OUI :

NON :

-Selon-vous, pourquoi ne trouvez-vous pas d'emploi ?

VI- Les souhaits pour une meilleure gestion et un bon fonctionnement du centre.

- Quelles suggestions faites-vous pour une bonne gestion d'un bon fonctionnement du centre ?

4-2/ Fonctionnement

4-2-1/ Statut de « l'Espace jeunes »

« L'Espace-jeunes » est une infrastructure socio-éducative relevant du domaine de l'Etat, que celui-ci met en location-gérance au profit d'une structure associative régie et fonctionnant selon les principes coopératifs, c'est-à-dire, une coopérative mise en place pour amener les acteurs à travers des dynamiques socio-éducatives locales, à :

- Joindre leurs modestes moyens pour satisfaire des besoins qui leur sont communs et qui dépassent leurs possibilités individuelles ;
- Assumer collectivement la gérance d'une infrastructure socio-éducative fonctionnelle en participant démocratiquement au contrôle de son fonctionnement et de sa gestion et en se répartissant les bénéfices et avantages récurrents, au prorata, non pas de leur apport en capital, mais de leur utilisation des services offerts par « l'Espace-jeunes ».

Le but de cette coopérative d'exploitation de « l'Espace jeunes » est de fournir des services à ses membres afin de les aider à satisfaire leurs besoins en matière de promotion des jeunes.

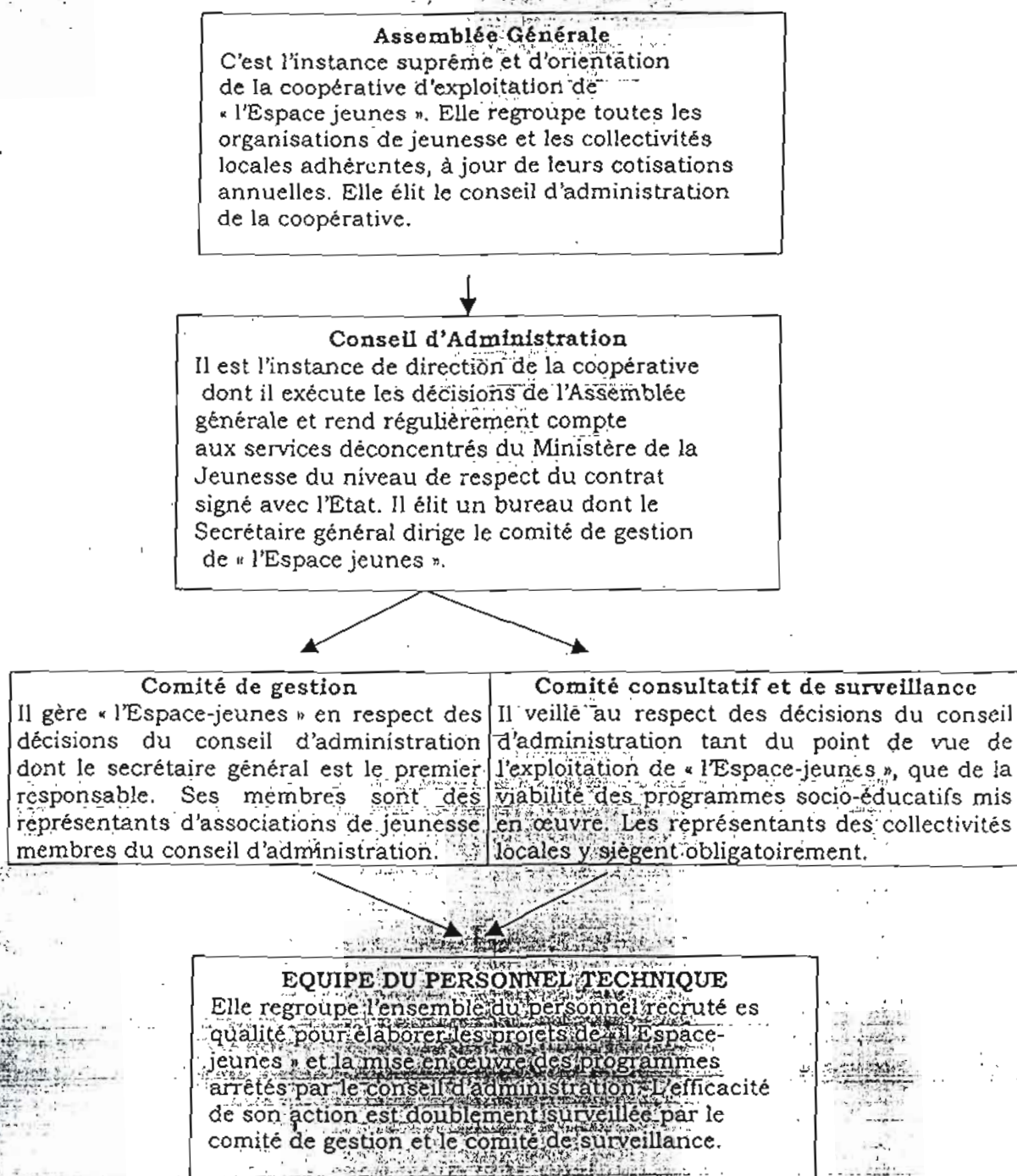
4-2-2/ Administration et Gestion de « l'Espace-jeunes »

L'administration et la gestion de « l'Espace jeunes » seront confiées, sur une base contractuelle, à une coopérative à objet socio-éducatif, qui regroupe aussi bien les organisations de jeunesse que le ou les collectivités locales de son territoire d'implantation, les adhérents de cette coopérative éprouvant les mêmes besoins de promotion de la jeunesse et unissant leurs forces pour les satisfaire dans la solidarité.

Lors de sa constitution la coopérative adoptera des statuts définissant les modalités d'adhésion, de démission et de radiation des membres, ainsi que la composition et le fonctionnement de ses instances, notamment :

- l'Assemblée générale
- le Conseil d'administration et son bureau exécutif
- le Comité de gestion
- le Comité consultatif et de surveillance
- l'Equipe du personnel technique.

Les rapports et les fonctions de ces instances apparaissent dans l'organigramme suivant :



Propriétaire de l'infrastructure, l'Etat fixe unilatéralement les conditions nécessaires à prendre en compte dans la formulation des dispositions statutaires de la coopérative d'exploitation de « l'Espace-jeunes », du point de vue de ses modalités de création; de fonctionnement, de gestion et de dissolution.

C'est ainsi que les organisations de jeunesse autorisées à y adhérer, le rôle de la tutelle (les services extérieurs du Ministère de la Jeunesse) dans l'approbation des décisions de l'assemblée générale constitutive ou ordinaire, la présence des collectivités locales parmi les membres et les dispositions de financement et d'exploitation du fonctionnement de « l'Espace-jeunes », seront prévus comme suit, selon la volonté de l'Etat.

4-2-2-1/ L'adhésion des organisations de jeunesse

La coopérative d'exploitation de « l'Espace-jeunes » ne sera ouverte qu'aux seules organisations de jeunesse déclarées de son territoire d'implantation, les ONG intervenant dans le domaine de la promotion de la jeunesse étant considérés comme faisant partie de ces organisations de jeunesse.

S'il existe, dans une région donnée, plusieurs « espace-jeunes » de dimensions diverses, les organisations d'envergure régionale départementale et communautaire adhéreront à « l'Espace-jeunes » correspondant à leur sphère territoriale d'intervention.

L'adhésion de l'organisation de jeunesse est assujettie au paiement d'une cotisation annuelle, cette dernière déterminant le nombre des délégués qu'elle peut envoyer à l'assemblée générale et la possibilité d'être représentée dans le Conseil d'Administration.

4-2-2-2/ La participation des collectivités locales

Avec la nouvelle politique de régionalisation, le domaine de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui englobe l'ensemble des activités potentielles des « Espaces-jeunes », a été transféré aux collectivités locales.

Cette situation appelle des responsabilités accrues des collectivités locales dans les « Espace-jeunes ».

Les collectivités locales rempliront mieux ces responsabilités si elles se considèrent comme actrices directes de l'administration et la gestion des « Espace-jeunes » par les coopératives d'exploitation. Cela suppose une mise en association des collectivités locales et des organisations de jeunesse. Cette mise en relation, qui n'est juridiquement pas impossible, permettra à la collectivité locale de se faire percevoir comme un partenaire qui apporte une simple contribution dans la poursuite d'objectifs communs, les organisations de jeunesse devant, de leur côté, apporter aussi nécessairement leur contribution.

Si les dynamiques socio-éducatives à développer autour des « Espace-jeunes » relèvent aujourd'hui presque toutes des compétences dévolues aux collectivités locales, il reste qu'elles ont toujours constitué la raison d'être des organisations de jeunesse. Ainsi, l'intégration des coopératives d'exploitation par les collectivités locales, aux côtés des jeunes, permettra,

conformément au principe coopératif, de mieux associer le pouvoir politique détenu par les premières aux expériences pratiques accumulées par les seconds, pour accroître les chances de réussite des « Espace-jeunes ».

La collectivité locale adhérente siègera au Conseil d'Administration de la coopérative où elle vieillira à la prise en compte de ses politiques dans les orientations et les stratégies de « l'Espace-jeunes ». Elle sera aussi membre du comité consultatif et de surveillance élu par le Conseil d'Administration pour veiller sur la qualité des décisions et la bonne gestion des affaires de « l'Espace-jeunes ».

Le nombre des représentants de la collectivité locale au sein du conseil d'administration de la coopérative est déterminée en divisant le montant de sa cotisation subvention annuelle par 1 million.

4-2-2-3/ Le rôle des services extérieurs du ministère de la jeunesse

Propriétaire de « l'Espace-jeunes », l'Etat, qui en attend une amélioration des conditions d'existence des jeunes, veillera à ce que cette structure fonctionne selon les règles démocratiques sous-tendant la vie coopérative.

Ainsi, toutes les décisions du conseil d'administration de la coopérative concernant l'exploitation de « l'Espace-jeunes » devront être soumises à l'approbation des services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse avant d'être applicables.

Ce travail de veille sur l'éthique de l'administration et de la gestion des « Espace-jeunes » sera assuré par les services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse, sous l'autorité de leurs chefs de circonscription administrative.

4-2-2-4/ Le financement du fonctionnement et l'exploitation lucrative de « l'Espace-jeunes »

Le fonctionnement et l'exploitation lucrative de « l'espace-jeunes » impliqueront un certain nombre de charges financières, notamment le paiement des salaires du personnel de l'équipe technique, des factures d'électricité, d'eau et de téléphone, l'achat de matières premières pour les ateliers, de consommables de bureau, de produits d'entretien, de carburant etc.

Ces charges seront pré-financés par les cotisations annuelles des membres de la coopérative, y compris les cotisations-subventions apportées par les collectivités locales. Le montant de la cotisation sera annuellement déterminé en établissant le rapport entre le montant global des dépenses de fonctionnement et le nombre de membres de la coopérative, exceptée la cotisation-subvention de la collectivité locale laissée à l'appréciation de celle-ci.

A la fin de la gestion annuelle, le comité de gestion présente un rapport financier dans lequel il décrit les dépenses effectuées, les recettes encaissées et les bénéfices et pertes réalisés. En cas de perte, les recettes sont partagées, sous la forme de ristournes, entre les différentes organisations de jeunesse membres de la coopérative, les cotisations des collectivités locales étant, dans tous les cas, considérées comme des subventions apportées à « l'espace-jeunes ». En cas de bénéfices, ceux-ci sont défalqués des recettes et redistribués aux usagers de « l'espace-jeunes » à travers la subvention des prix fixés pour les services qui leur sont offerts. Le reste est ristourné aux membres de la coopérative, sauf aux collectivités locales dont les parts sont enregistrées comme des ressources destinées à réduire le taux de cotisation de l'année suivante.

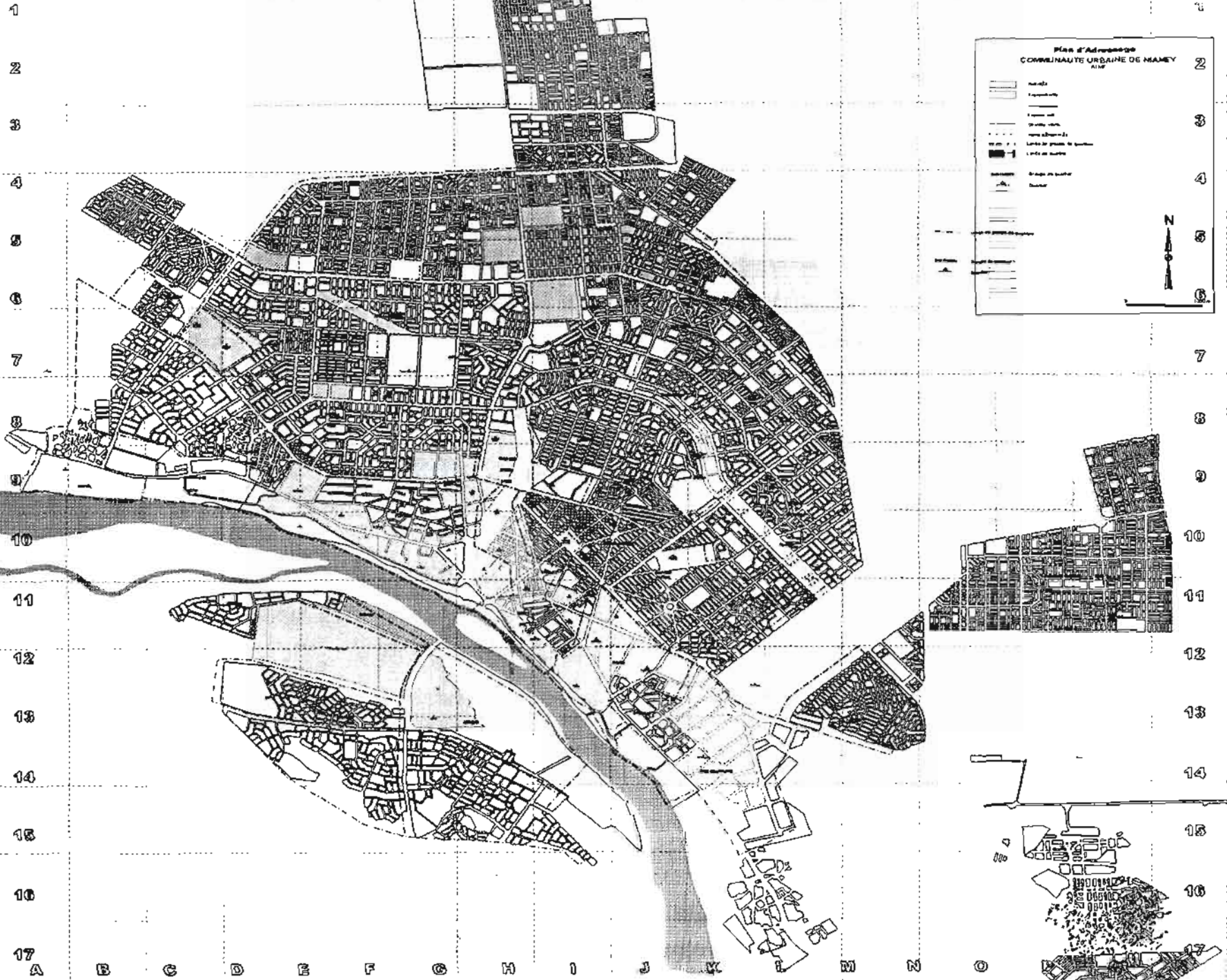
4-3/ RESULTATS ATTENDUS

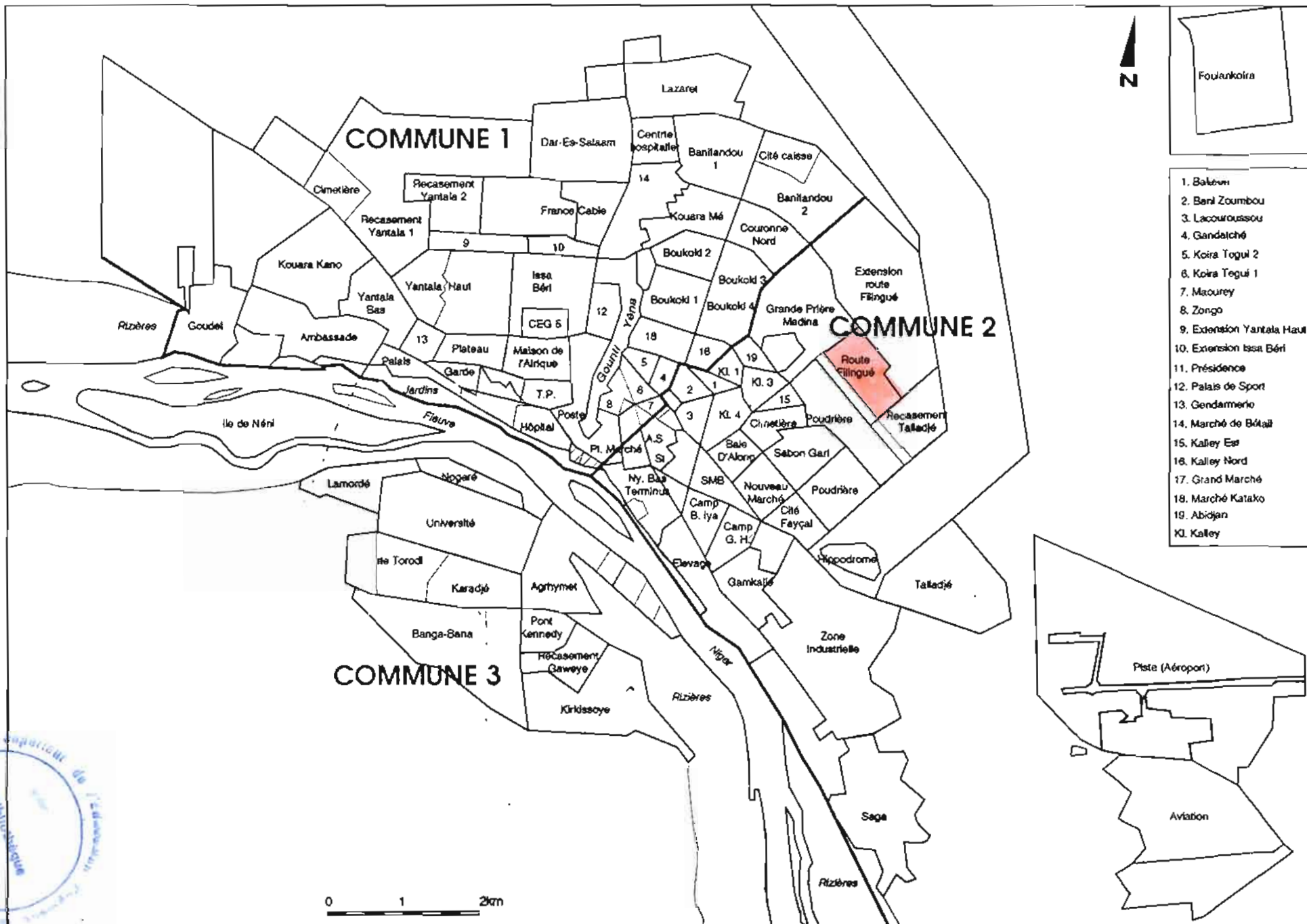
4-3-1/ Un dispositif efficace de contribution à la lutte contre la pauvreté des jeunes est mis en place ;

4-3-2/ Les jeunes sont entièrement responsabilisés dans l'animation de ce dispositif ;

4-3-3/ Les collectivités locales appuient ce dispositif en y prenant part directement comme acteur ;

4-3-4/ L'Etat veille à la rentabilité sociale et économique de l'investissement financier énorme qu'il a mis dans le programme en mettant en place une stratégie efficace de contrôle de l'éthique de l'administration et de la gestion des « Espaces-jeunes ».





1. Bakérou
2. Bari Zoumbou
3. Lacouroussou
4. Gandelché
5. Koira Togui 2
6. Koira Tegui 1
7. Macourey
8. Zongo
9. Extension Yantala Haut
10. Extension Issa Béri
11. Présidence
12. Palais de Sport
13. Gendarmerie
14. Marché de Bôtail
15. Kalley Est
16. Kalley Nord
17. Grand Marché
18. Marché Katakou
19. Abidjan
- XI. Kalley

NIAMEY : LES QUARTIERS (limites administratives des communes)